

Septembre 2020

UN PROJET DE TERRITOIRE

Les enjeux énergétiques et climatiques sont multiples : ils sont tout à la fois économiques, sociaux, environnementaux, géopolitiques... S'ils appellent des réponses à l'échelon national et international, c'est à l'échelon local, à notre échelle, que ces réponses peuvent se concrétiser. Ces réponses sont en partie techniques, mais en partie seulement : elles passent aussi par des changements de nos comportements, à travers tous les aspects de notre vie quotidienne ; cela concerne la façon dont nous habitons, dont nous nous déplaçons, dont nous produisons, dont nous consommons...

À travers le PCAET, la CUCM entend impulser une dynamique pour que tous les acteurs du territoire s'y impliquent, chacun à sa mesure : habitants, entreprises, communes, associations... C'est à cette condition, et à la hauteur de l'engagement de chacune des parties prenantes, que nous pourrions collectivement répondre aux défis de la transition énergétique.

La participation des acteurs du territoire a donc constitué un fil directeur tout au long de l'élaboration du plan climat air énergie territorial (ateliers thématiques, réunions publiques, temps de travail dédiés, etc.) et a permis d'intégrer les contributions de plus de 100 personnes. C'est sur cette base qu'ont été définis les orientations stratégiques et le plan d'actions en découlant résumés en page 4 de ce petit document.

Jean-François JAUNET - Vice-président
Bernard FREDON – Conseiller délégué

PLAN

Le Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET - se concrétise par un plan d'action pour une durée de six ans. Mais son ambition va au-delà. La transition énergétique et la réduction de notre empreinte climatique représentent un chantier au long cours : les décisions que nous prenons aujourd'hui engagent le long terme. Le PCAET poursuit ainsi deux grands objectifs : la mise en œuvre d'un programme d'actions pour les toutes prochaines années, et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes dans ce qui constitue l'un des enjeux majeurs du XXIème siècle : l'adaptation de nos sociétés aux limites de notre planète.

CLIMAT

Nous devons diviser par 4, d'ici 2050, nos émissions de gaz à effet de serre, au risque sinon de voir le réchauffement climatique compromettre notre avenir : c'est l'objectif du volet "atténuation" du PCAET.

Mais s'il nous faut limiter autant que faire se peut les changements climatiques, nous ne pourrions pas inverser les évolutions en cours, et nous devons par conséquent apprendre à vivre avec : c'est l'objectif du volet "adaptation" du PCAET.

AIR

Les pollutions atmosphériques sont en grande partie liées aux usages que nous faisons des différentes sources d'énergie. Le PCAET vise à prendre en compte les impacts sur la qualité de l'air des choix faits en matière énergétique.

ÉNERGIE

Nous sommes dans une situation d'extrême dépendance de nos approvisionnements énergétiques. Nous devons à la fois réduire nos consommations et développer nos propres capacités de production.

Le PCAET doit, dans ce domaine, s'inscrire dans les objectifs définis aux échelons régionaux et nationaux. La loi de transition énergétique fixe comme objectif de réduire les consommations de 20 % à l'horizon 2030, et de couvrir 32 % de ces consommations par des énergies renouvelables.

TERRITORIAL

La collectivité a un rôle majeur à jouer dans la transition énergétique. Elle peut notamment, à travers ses politiques, orienter une part significative des évolutions possibles en matière de productions et de consommations d'énergies. Pour autant, les leviers d'action relèvent de la responsabilité et par conséquent de l'implication de tous les acteurs. La collectivité a ainsi, selon les termes mêmes de la loi, un rôle d'animation et de coordination de la transition énergétique sur son territoire.

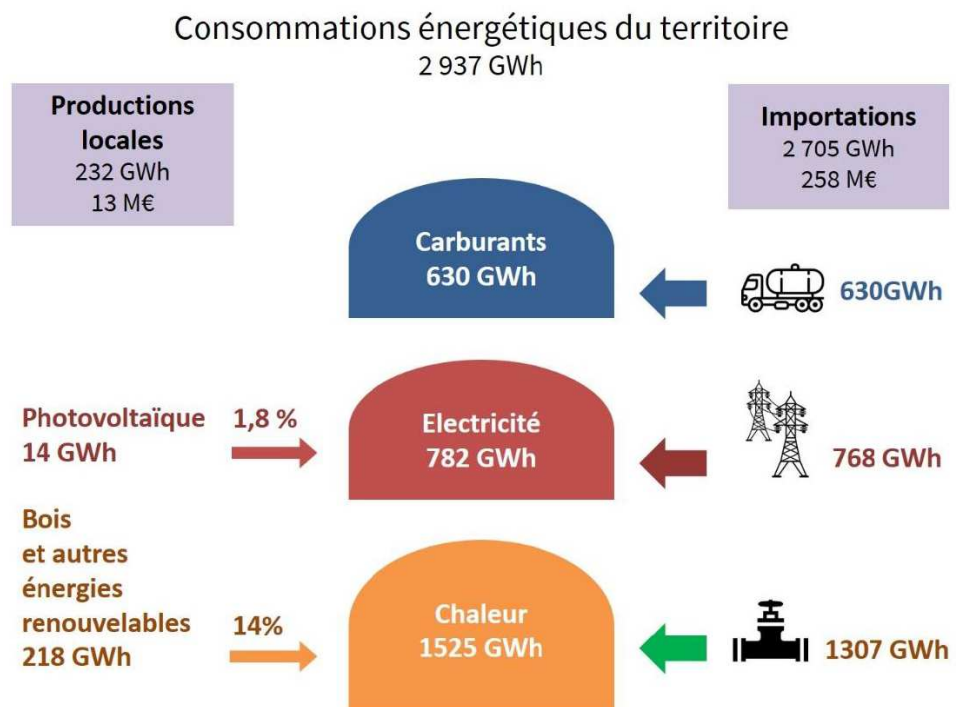
Le PCAET n'est donc pas seulement le plan de la CUCM, mais celui de son territoire et de tous ceux qui y vivent.

271 Millions d'euros

C'est le montant de la facture énergétique du territoire, c'est-à-dire de ce que payent chaque année les ménages, les entreprises, les collectivités... pour s'approvisionner en énergie.
L'un des objectifs du PCAET est de réduire les consommations et d'alléger ainsi cette facture.
Il est également, à travers la production d'énergies renouvelables, de réinjecter dans l'économie locale des sommes qui quittent sinon le territoire.

Le territoire importe 92 % de l'énergie qu'il consomme

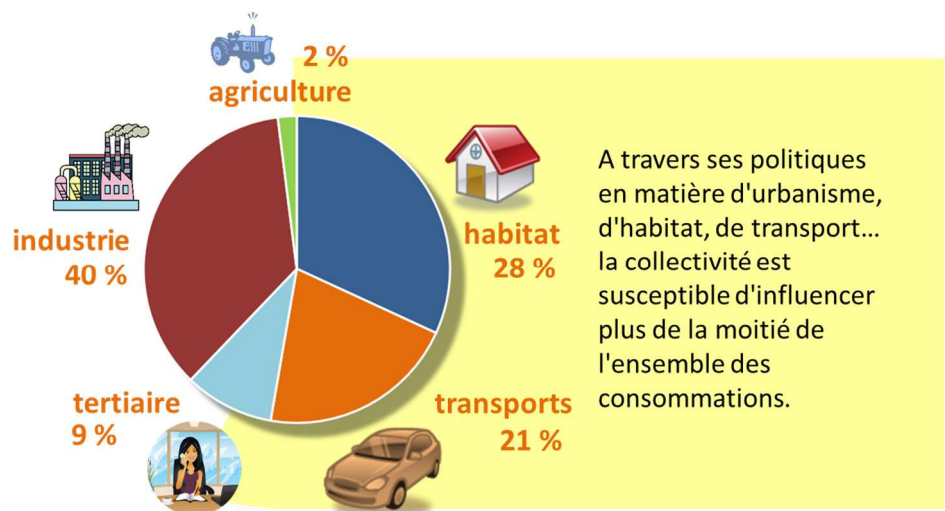
On peut regrouper les usages de l'énergie en trois grands groupes : carburants, électricité et chaleur ; cette dernière représente, et de loin, le premier des besoins.



Les productions locales d'énergies ne couvrent aujourd'hui qu'une faible part des consommations. Le bois en constitue l'essentiel.

L'industrie et l'habitat représentent plus des 2/3 des consommations d'énergie

L'industrie et l'habitat sont les deux premiers secteurs de consommations d'énergies. Les transports et le secteur tertiaire (bureaux, commerces, bâtiments publics...) absorbent l'essentiel du reste ; l'agriculture ne représente que 2 % de l'ensemble des consommations.



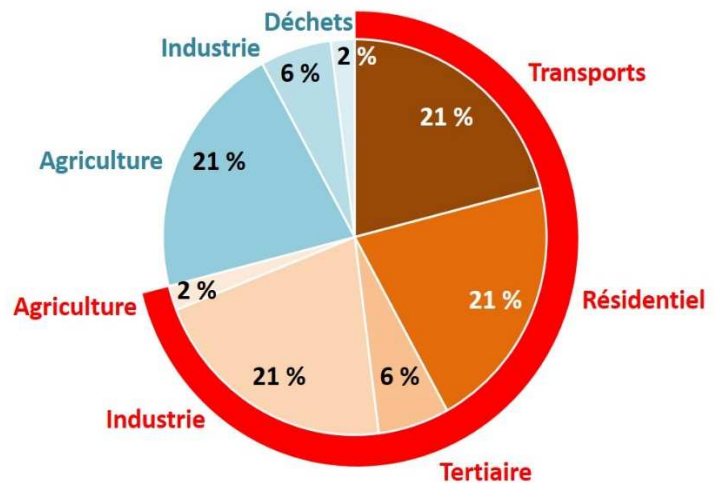
Un ménage sur 4 en situation de vulnérabilité énergétique

Le taux d'effort énergétique désigne la part des revenus disponibles d'un ménage consacrée à l'énergie, que ce soit dans son logement ou en carburant pour sa voiture.

Lorsque ce taux dépasse 10% pour le logement, ou 15% pour le logement et la voiture, le ménage est considéré en situation de vulnérabilité énergétique. Sur le territoire de la CUCM, un ménage sur quatre est dans cette situation.

Plus de 70% des émissions de gaz à effet de serre sont liées aux consommations d'énergie

En rouge, les émissions liées aux consommations d'énergie.
En bleu, les autres émissions.



L'agriculture représente quant à elle plus du quart de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, sous forme principalement de méthane lié à la fermentation entérique des bovins et - mais de façon ici plus marginale - à l'utilisation des engrais azotés. Cependant, et contrairement à ce qui se passe pour les autres secteurs d'activité, une partie significative de ces émissions est compensée par le rôle que jouent les prairies et les systèmes bocagers dans la séquestration de carbone.

Changements climatiques : c'est déjà demain



En France, les températures ont augmenté de près d'un degré au cours du XXème siècle. C'est considérable, lorsque l'on se souvient que l'écart de température moyenne du globe entre une ère glaciaire et une ère interglaciaire n'est que de 4 à 6°C.



La Bourgogne a connu une rupture climatique à partir de 1987-1988. L'augmentation des températures s'accompagne de sécheresses qui s'accroissent.



Sur le territoire de la CUCM, les températures augmenteront en moyenne entre 2 à 5 ° C d'ici la fin du XXIème siècle. Cette évolution sera plus marquée l'été, mais les minimales hivernales connaîtront également une progression : elles conditionnent pour une large part la répartition des espèces animales et végétales, et par conséquent l'évolution des écosystèmes et des paysages.

Ces évolutions s'accompagnent de précipitations plus irrégulières, avec des épisodes plus fréquents et intenses de fortes précipitations et de sécheresses.

En jeu : les ressources en eau, mais aussi les conditions de production agricole et forestières

LES ORIENTATIONS RETENUES

LE PLAN D' ACTIONS 2019-2025

60 actions qui s'inscrivent dans **8 principales thématiques** :

▶ RENOVATION DE L'HABITAT :

6 actions visant à favoriser une massification de la rénovation énergétique des parcs privé et social.

▶ MOBILITE ET TRANSPORTS :

11 actions réparties entre un volet interne d'exemplarité de la CUCM (renouvellement des parcs et évolutions des pratiques) et un volet d'animation du territoire visant à promouvoir et faciliter les alternatives à l'automobile (transports en commun, mobilités douces, organisation collective des déplacements, etc.).

▶ RESSOURCES ET GESTION DE L'EAU :

10 actions intégrant, d'une part, la poursuite et l'accélération des démarches d'amélioration des réseaux et système de distribution et d'assainissement et de protection des ressources en eau et, d'autre part, la mise en place d'un volet usage qui intègre une dimension d'animation importante vis-à-vis des ménages, agriculteurs et industriels.

▶ ECONOMIE CIRCULAIRE :

3 actions visant à la prévention des déchets ménagers et assimilés, au développement d'activités économiques autour de cet objectif (recyclerie) et à l'émergence de synergies d'échanges de matières, déchets, énergie, etc. entre entreprises locales (écologie industrielle et territoriale).

▶ GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE :

5 actions d'optimisation énergétique du patrimoine de bâtiments et d'outillages de la CUCM par travaux/remplacements et adaptation des réglages ainsi que des pratiques et usages des agents et des prestataires.

▶ ENERGIES RENOUVELABLES OU DE RECUPERATION :

10 actions d'animation du territoire visant à développer principalement le photovoltaïque sur les grandes toitures, le bois énergie bocager, la méthanisation et la valorisation de la chaleur fatale issue des process industriels. Et un volet de développement de la participation citoyenne dans le financement des projets d'énergie renouvelables.

▶ ALIMENTATION :

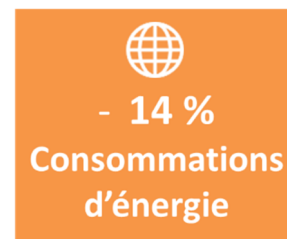
5 actions visant au développement des productions et consommations locales : accompagnement de la diversification agricole et développement des débouchés (points de vente, approvisionnement de la restauration).

▶ ANIMATIONS ET DISPOSITIFS SUPPORTS :

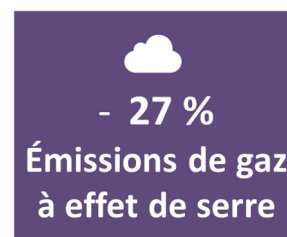
10 actions en direction des agents communautaires et des acteurs locaux (communes, agriculteurs, industriels, société civile) pour inciter, soutenir et valoriser leurs propres actions contribuant aux objectifs climat-air-énergie du territoire.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS A L'HORIZON 2030

Objectifs d'atténuation de la contribution du territoire au changement climatique :



(par rapport à 2014)



(par rapport à 2014)

Réduction de la pollution atmosphérique :

- COVNM :	- 3%
- SO ₂ :	- 11%
- NH ₃ :	- 22%
- PM _{2,5} :	- 26%
- NO _x :	- 27%
- PM ₁₀ :	- 29%

Objectifs d'adaptation au changement climatique :

- Disponibilité des ressources en eau
- Résilience des milieux naturels et des activités agricoles

Pour plus de renseignement et accéder aux documents constitutifs de la démarche :

www.creusot-montceau.org/ rubrique Environnement / Plan Climat Energie

CONTACT :

Audrey Madeleneau, Chargée de mission Energie Climat

audrey.madeleneau@creusot-montceau.org - 03 85 77 50 82

